



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Metz, le 11/05/2020

Accueil des ressortissants étrangers en préfecture et sous-préfectures

En raison des risques liés à la crise sanitaire COVID-19 et afin de respecter les mesures barrières, les modalités d'accueil du public et de remise des titres sont redéfinies à compter du 12 mai 2020 de sorte à préserver la santé et la sécurité de tous.

L'ensemble des titres de séjour, récépissés et visas de long séjour qui expirent entre le 16 mars et le 15 mai 2020 sont automatiquement prolongés de 180 jours - soit 6 mois (Ordonnance n° 2020-328 du 25 mars 2020 modifiée).

Préfecture de Metz

La prise de rendez-vous en ligne est actuellement indisponible. Pour des raisons de sécurité, le nombre quotidien de rendez-vous est limité. Les personnes ayant pris rendez-vous sur internet sont tenues informées de l'annulation ou du report de leur rendez-vous.

En conséquence et à titre exceptionnel, il est demandé aux usagers ne bénéficiant pas de la prolongation automatique de leur titre de séjour de transmettre leur demande de titre par voie postale, assortie de toutes les pièces requises (listes de pièces disponibles sur notre site internet). Toute demande incomplète sera retournée à son expéditeur et ne sera pas traitée.

La remise des titres de séjour s'effectue à compter du 12 mai 2020 sur convocation par SMS, précisant la date et l'heure du retrait (à présenter à l'accueil).

Sous-préfecture de Thionville

La remise des titres de séjour s'effectue à compter du 12 mai 2020 sur convocation par SMS, précisant la date et l'heure du retrait (à présenter à l'accueil). Si vous ne pouvez pas être joint par téléphone, vous recevrez une convocation par courrier.

Sous préfecture de Forbach

La remise des titres de séjour s'effectue à compter du 13 mai 2020 exclusivement sur rendez-vous par appel téléphonique et SMS fixant la date et l'heure du retrait.

Dans tous les cas, les usagers sont priés de venir avec les pièces justificatives requises et de prévoir leur propre stylo pour remplir ou signer les documents.

Pour plus d'informations, consulter notre site internet de la préfecture : www.moselle.gouv.fr

**Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle**

Tél : 03 87 34 87 25/ M^{él} : pref-communication@moselle.gouv.fr